



Année scolaire 2020/2021

Objet : Demande d'autorisation parentale pour une fréquentation ponctuelle d'un espace fumeurs hors de l'enceinte scolaire

P.J. : Charte de fonctionnement de l'espace fumeurs

Madame, Monsieur,

Depuis 2008, nous avons mis en place, en accord avec le conseil des délégués et le conseil d'administration de l'A.P.E.L., un espace fumeurs, hors de l'établissement, encadré par le personnel d'éducation sur des créneaux horaires bien définis.

Sachez que nous sommes naturellement favorables à l'interdiction édictée par la loi Evin car elle préserve vos enfants de probables ennuis de santé ultérieurs et nous mènerons d'ailleurs, en ce sens, des actions de prévention sur les thématiques de la dépendance.

Toutefois, l'expérience de l'an passé s'étant avérée positive, nous souhaitons reconduire la formule dans les mêmes conditions pour l'année scolaire 2020/2021.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la charte qui fixe les modalités de fonctionnement de cet espace.

Si vous adhérez à la demande exprimée par votre enfant de fréquenter ce lieu, nous vous invitons à la stipuler sur le talon réponse ci-dessous.

Soyez assurés de notre dévouement.

L'Équipe de Direction

-----><-----

Coupon à rendre rapidement au bureau de la vie scolaire

Mme et M ou son représentant légal
..... autorise(nt) leur fille/fils..... en classe
de à fréquenter l'espace fumeurs durant l'année scolaire 2020/2021 dans
les créneaux indiqués par le planning hebdomadaire et atteste(nt) avoir pris
connaissance de la charte qui sera retournée revêtue de la signature de votre enfant.

Fait à, le

Lycée OZANAM – ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
50 rue Saint Gabriel - 59045 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 21 96 50 – Mail : vie.scolaire@ozanam.eu
Lycées privés sous contrat d'association avec l'Etat